

## RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 REOMI

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

A.	PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET .....	2
B.	/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	2
a)	Les dépenses :.....	2
b)	Les recettes :.....	3
C.	/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	3
D.	LES RESULTATS .....	3

## A. PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET

La Redevance Incitative (RI) est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 12 communes du territoire. Le budget annexe de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (M4) prend en charge les dépenses et les recettes liées aux déchets, en l'espèce :

- La collecte et le traitement des déchets,
- Les participations au SMDO,
- Le déploiement et l'entretien des Points d'Apports Volontaires (PAV),
- L'acquisition de bacs,

Le service est facturé au semestre de la manière suivante :

- Un abonnement annuel (selon le litrage du bac) ;
- Le nombre de levées réalisées pendant la période de facturation.

## B. / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	478 750,62 €	524 879,58 €	528 634,34 €	484 971,17 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	13 936,25 €	17 994,64 €	51 832,00 €	55 000 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 721,05 €	196,40 €	0
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	290,10 €	494,98 €	75,00 €	117,74 €
Chapitre n°022 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0€	0
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (amortissement)	2 339,81 €	9 428,85 €	16 087,55 €	15 950,95 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>495 316,78 €</b>	<b>554 519,10 €</b>	<b>596 825,29 €</b>	<b>556 039,86</b>
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	72 644,54 €	111 006,28 €	63 181,91 €	35 970,01 €
Chapitre n°70 : Produits de service	476 155,60 €	493 903,99 €	549 280,89 €	542 696,51 €
Chapitre n°74 : Subvention d'exploitation	33 424,38 €	0,00 €		
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	21 698,44 €	12 790,74 €	18 162,35 €	58 452,24 €
Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	2 400,10 €	0,00 €	2170,15€	3 671,54 €
<b>Total des recettes</b>	<b>606 323,06 €</b>	<b>617 701,01 €</b>	<b>632 795,30 €</b>	<b>640 790,30 €</b>

### a) Les dépenses :

Comme pour le budget TEOM, les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères du budget REOMI sont également impactés par un certain nombre de mesures telles que la

hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le stockage et l'incinération afin de favoriser financièrement le recyclage.

Il convient de préciser qu'un montant d'environ 60 000 euros de dépenses en 2022 sera payé en 2023. Cela explique, le montant de l'excédent en 2022. Lors de la présentation du ROB, il avait été considéré que les dépenses seraient imputées sur l'exercice 2022.

## b) Les recettes :

Il convient de préciser que les recettes sont en légère augmentation, en raison de l'augmentation notamment du chapitre 75. En effet, il s'agit des intéressements versés par l'intercommunalité dans le cadre des produits liés à la revalorisation des déchets.

En tout état de cause, les recettes ne sont pas encore perçues par l'intercommunalité. En effet, les recettes sont versées à partir de l'année 2022.

## C. / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont principalement liés à l'acquisition de bacs. Le financement a été assuré par la dotation aux amortissements et les excédents des années passées.

Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	33 424,38 €	0,00 €	0	1 640,00 €
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0	
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	72 918,53 €	74 403,04 €	9 806.40 €	43 799,40€
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	106 342,91 €	74 403,04 €	9806.40€	45 439,40 €
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 546,53 €	89 539,85 €	53 170.73 €	60 667,81€
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	111 996,42 €	12 205,07 €	1 215.93 €	392,71 €
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	16 400,00 €	0€	
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissements)	2 339,81 €	9 428,85 €	16 087.55 €	15 950,95 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		
<b>Total des recettes</b>	195 882,76 €	127 573,77 €	70 474.21€	77 011,47 €

## D. LES RESULTATS

Le résultat de fonctionnement est de 84 750, 44 euros, mais qui devrait être moindre si l'intégralité des dépenses avait été prise en compte sur l'exercice 2022. L'excédent de fonctionnement serait alors uniquement de l'ordre de 20 000 euros. Concernant l'investissement, le résultat est de 23 337, 98 euros.